

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ensemble des organisations syndicales et professionnelle du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile lance aujourd'hui un plaidoyer pour une fierté réaffirmée du métier d'assistant maternel !

Paris, le 1^{er} mars 2023 – Alors qu'une réflexion sur l'accueil du jeune enfant est menée actuellement dans la perspective du vote du prochain rapport du Conseil de la famille du HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge) le 7 mars prochain, les organisations syndicales représentatives des salariés - CFDT, CGT, CSAFAM, FO, SPAMAF, UNSA – et, l'organisation professionnelle représentative des employeurs – la FEPEM – partenaires sociaux de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, réunies au sein du Conseil National Paritaire du Dialogue Social (CNPDS), s'inquiètent des préconisations qui émergent actuellement en matière d'accueil individuel du jeune enfant. **Elles lancent aujourd'hui un plaidoyer pour une fierté réaffirmée du métier d'assistant maternel !**

Depuis plusieurs mois, elles voient en effet apparaître des préconisations qui leur font craindre **la déstructuration du modèle d'accueil individuel** qui a pourtant fait ses preuves et a démontré sa capacité à s'adapter, notamment durant la crise sanitaire. **L'ubérisation des métiers de la petite enfance représente un danger pour nos enfants et les familles de nos concitoyens**, en contradiction totale avec les nombreux travaux mettant en lumière l'importance des premières années de vie dans la structuration de l'enfant.

Il est utile de rappeler que les assistants maternels exerçant leur activité à domicile ou au sein d'une maison d'assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile sont, avec les parents qui les emploient, les acteurs de l'accueil individuel qui représente **le premier mode d'accueil formel du jeune enfant**. Ce modèle vertueux d'emploi responsable et citoyen est caractérisé **par une finalité de la relation de travail sans but lucratif ni marchand**. Il offre une grande souplesse aux parents comme aux professionnels, tout en instaurant un lien de confiance particulier et un projet éducatif en partage. Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) sont par ailleurs un mode d'accueil flexible qui peut s'adapter à leurs besoins (accueil sur des horaires atypiques, amplitude horaire élargie).

C'est un modèle qui s'inscrit **dans le cadre d'un écosystème structuré** autour d'un ensemble d'acteurs intervenant de manière complémentaire en matière de représentation et de promotion de l'emploi direct et en mode mandataire, de prospective, de professionnalisation et de protection sociale des salariés. **Ces métiers sont créateurs d'une valeur inestimable, celle de l'investissement dans nos générations futures**. Aujourd'hui, plus d'un million d'enfants ne sont pas accueillis par un mode d'accueil formel : ni par une assistante maternelle, ni par une garde à domicile ou garde partagée, ni dans le cadre d'un accueil collectif. Parmi eux, environ 400 000 enfants seraient gardés par leurs parents à défaut d'un mode d'accueil adapté répondant à leurs besoins.

La valorisation de l'accueil individuel devrait donc être la première préoccupation, fruit de la structuration d'un secteur vertueux et citoyen.

CONTACTS PRESSE :

FEPEM :

Jean-Christophe GOUX - 06 11 73 41 02

Fédération des Services C. F. D. T. :

Aurélie FLISAR - 06 34 48 59 03

Fédération C.G.T du Commerce, des Services et de la Distribution :

Stéphane FUSTEC - 06 13 61 28 86

Confédération des Salariés du particulier employeur, d'Assistants Familiaux et d'Assistants Maternels - CSAFAM :

Nathalie SCHORR - 06 28 18 21 89

Force Ouvrière F. G. T. A. / F. O. :

Véronique DELAITRE - 06 72 80 22 92

Syndicat Professionnel des Assistants Maternels et Assistants Familiaux S.P.A.M.A.F

Henriette AMIEL - 06 60 79 44 68

Union Nationale des Syndicats Autonomes - UNSA FESSAD :

Liliane DELTON - 06 10 40 12 46

